



PROFESSEURS AGRÉGÉS

le SNALC revendique

Mettre fin au
déclassement social et
financier des agrégés.

Relancer la
progression de
carrière des agrégés.

Mettre fin aux
discriminations entre
agrégés.

Redonner sa vocation
originelle à
l'agrégation.

Défendre l'agrégation et les agrégés,
c'est défendre tous les concours
et tous les professeurs.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022

snalc

de l'école au supérieur



POUR LES AGRÉGÉS

le SNALC revendique

Mettre fin au déclassement social et financier des agrégés

Depuis plus de 30 ans, les agrégés sont les mal-aimés des revalorisations indiciaires.

À chacune d'entre elles, l'écart de rémunération avec les autres corps diminue.

À la dernière revalorisation des débuts de carrière, par exemple, seule la vigilance du SNALC a empêché que les agrégés ne soient oubliés.

Relancer la progression de carrière des agrégés

Le PPCR n'a fait qu'aboutir à des carrières à l'aveugle, poussives et sans perspectives.

Le SNALC propose

- des promotions d'échelons et de grades accélérées et élargies,
- l'ajout d'un échelon à la hors classe qui donne l'accès à la hors échelle
- l'accès à la hors échelle B bis pour la classe exceptionnelle

Redonner sa vocation originelle à l'agrégation

La réussite à un concours très sélectif garantissant une maîtrise disciplinaire approfondie, les professeurs agrégés sont destinés à enseigner en lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieures, les écoles d'ingénieurs et en premier cycle d'université. Pas d'affectation en collège, sauf sur la base du volontariat.

Le SNALC défend les voies d'enseignement supérieur et d'excellence. Il est l'initiateur d'un barème favorisant à l'INTRA l'affectation des agrégés en lycée pour ceux qui le souhaitent.

Le SNALC réclame pour les agrégés la possibilité d'être détachés ou affectés dans le supérieur dès le début de leur carrière.

Mettre fin à la discrimination entre les agrégés d'EPS et d'autres disciplines

Les agrégés d'EPS doivent avoir 15 heures de service hebdomadaire et, en classe préparatoire, bénéficier des pondérations.

Défendre l'agrégation et les agrégés, c'est défendre tous les concours et tous les professeurs

La longévité et l'importance de l'agrégation dans le système universitaire français prouve que le professeur retire sa compétence et son autorité d'études disciplinaires approfondies et validées par un concours exigeant. L'agrégation doit demeurer une perspective de carrière motivante et valorisante pour tous les professeurs.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022

